

Département
De Vaucluse

DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de



ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

SEANCE
31 Mai 2023

OBJET :
*Fixation des Tarifs
séjour
ALSH Desnos*

RAPPORTEUR :
Josette PULITI

N°
2023-05-18

PJ :

L'an deux mille vingt-trois, le trente un mai, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 22

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MOUTTE – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 7

Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
William BOUQUET représenté par Jean-Luc BARCELLI
Aurélie NOUGIER représentée par Régis PHALY
Line PIGHINI représentée par Patrick MOUTTE
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU
Jean-Philippe TESTUD représenté par Denis Duchêne

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Monsieur le Maire rappelle que l'ALSH Desnos 6-14 ans organise un séjour d'été pour 24 enfants d'une durée de 5 jours, à l'extérieur de la commune. Les enfants sont accompagnés d'un directeur et de deux animateurs. Ce séjour s'adresse en priorité aux enfants domiciliés sur Entraigues-sur-la-Sorgue. Le séjour se déroulera à Sault (84)

Considérant qu'une participation financière est demandée aux familles en complément du financement des organismes familiaux (CAF/MSA) et de la commune d'Entraigues sur la Sorgue.

Vu le prix de revient du séjour estimé à 306.75 € par enfant, il est proposé trois tarifs en fonction du quotient familial

Tarif A – QF de 0 à 700	40 %	123.00 euros
Tarif B – QF de 701 à 1200	50 %	154.00 euros
Tarif C – QF de 1201 et +	60 %	184.00 euros

Pour les familles non domiciliées à la commune d'Entraigues sur la Sorgue le tarif est fixé à 306.75 euros.

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS : M. Duchêne – Mme Macia – M. Moutte – Mme Pighini – M. Testud

- **FIXE** comme ci-dessus, la participation qui sera demandée aux familles pour le séjour dans le cadre de l'ALSH,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes se rapportant à ce dossier,
- **DIT** que les participations familiales seront recouvrées par l'intermédiaire de la régie périscolaire.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Josette PULITI

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 20/06/2023
Après dépôt en Préfecture le : 09/06/2023
Après publication ou notification le : 20/06/2023
P/O

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication